

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 671

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 2, après la première occurrence de la référence :

« au I »,

insérer les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.